



CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES !

Structures employant des salariés

Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Respect** de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques** de réclamations des salariés
- 3 Gain** de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter** le formalisme lié à la paie



Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- › **La rédaction est compliquée.** Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- › Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- › La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux.** Puis-je en être débarrassé ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Vos bulletins de paie :
sous-traitez les !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- 5 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Préparation et élaboration des bulletins

Déclarations périodiques des charges et salaires

Prix sur devis selon prestations



www.sfa-audit.eu
experts@sfa-audit.fr

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

1

7 Rue des Corroyeurs
67200 **Strasbourg**
03 88 30 12 21

2

4A Rue du Général Leclerc
67210 **Obernai**
03 88 47 62 62

3

1 Place de la République
67260 **Sarre-Union**
03 88 00 12 83

4

9 Rue de la Gare
67700 **Saverne**
03 88 02 85 60



Adhérent



Membre

